



Déclaration du SE-UNSA 93 pour la CAPD du 12 septembre

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous tenions tout d'abord à remercier tous les agents administratifs de permettre le bon fonctionnement des services, notamment celui des paies.

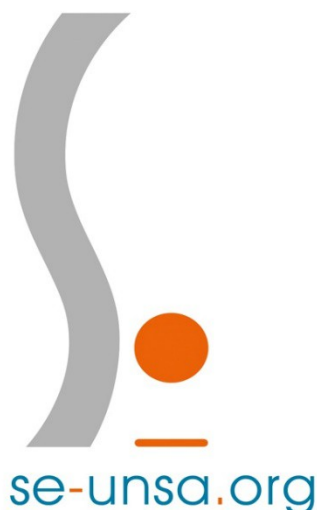
Nous voulions également vous remercier pour la confiance que vous nous accordez. Lors du dernier GT, vous nous aviez effectivement rappelé que vous faisiez confiance aux équipes pédagogiques pour prendre les décisions adéquates pour un bon fonctionnement de la continuité pédagogique. Les collègues ont montré leur investissement et leur solidarité durant ces 2 semaines de confinement. Les enseignants ont été à l'écoute des familles et ils ont agi en conséquence. Les directions d'écoles ont su créer le lien et répondre aux besoins des familles malgré le confinement. Pourquoi malgré votre confiance, pourquoi malgré la connaissance du terrain de nos collègues ne donnez-vous pas suite à notre demande. En effet, le SE-Unsa 93 vous a demandé le report de la procédure AFFLNET. Celle-ci ne peut se faire à distance sans léser les familles les plus en difficulté. Le SE-Unsa 93 et d'autres Organisations Syndicales dont celle présentes aujourd'hui avons réitéré notre demande pour que vous compreniez la nécessité de reporter la procédure AFFLNET. Les élèves que nous suivons et leurs familles ont besoin d'un accompagnement humain pour cette procédure. Les directions d'écoles ne se sentent pas entendues. La confiance est-elle vraiment là ?

Les élèves de la Seine Saint Denis se retrouvent encore une fois sur le bord du chemin. Notre département a un nombre d'école REP/REP+ représentant les deux tiers de nos écoles. Ce qui induit donc deux tiers de nos secteurs en difficulté sociale. Cette précarité empêche les mesures prises par notre ministre de s'appliquer comme il se devrait. La continuité pédagogique est très difficile à mettre en place avec les familles qui ne disposent pas d'outils informatique voire de connexion internet. Jean Michel Blanquer avait insisté en indiquant que le ministère de l'Education Nationale était prêt, qu'il ne laisserait personne sur le bord du chemin. Or les élèves de la Seine Saint Denis sont encore une fois ceux dont on ne se soucie pas et ceux à qui le système éducatif ne profite pas.

Le SE-Unsa vous avez posé la question lors du dernier GT : qu'advient-il de nos élèves suivis par l'ASE ? Vous nous aviez répondu que nous nous devons de nous concentrer sur nos compétences : les apprentissages. Hier, nous avons appris la mort tragique d'un enfant de 6 ans habitant la Seine Saint Denis. Cet enfant était aussi un élève. Comment pouvons-nous dissocier l'un de l'autre ? Le SE-Unsa a alerté le ministère sur le suivi des élèves suivis par l'ASE mais aussi pour ceux en situation d'handicap. Nous attendons toujours une réponse.

Le SE-Unsa 93 souhaite revenir sur les conditions de tenue de cette CAPD. Au vu de la situation exceptionnelle, le SE-Unsa 93 a accepté de siéger dans les conditions de l'administration. Nous souhaitons rappeler qu'une CAPD est une instance avec une parole sensée être directe, sans limite de temps et avec les interlocuteurs compétents. Lorsque les interlocuteurs ne sont pas tous réunis les réponses risquent d'être différées. Le SE-Unsa 93 vous a déjà indiqué que plusieurs questions étaient restées sans réponses, que certaines posées en décembre ou janvier ont eu une réponse seulement en mars. Alors prendre le risque d'avoir des réponses différées pourraient aussi être le risque de rester sans réponse.

Enfin, le SE-Unsa 93 souhaite que le mot d'ordre général soit appliqué : restez chez vous. La priorité aujourd'hui doit être sanitaire. Une lettre intersyndicale a été adressée au ministère pour que les règles d'hygiène soient mieux appliquées. Nos collègues volontaires commencent à craindre pour leur santé et certains ne veulent plus se porter volontaire. Le SE-Unsa 93 souhaite rappeler que l'engagement, l'investissement et la solidarité des professionnels de l'enseignement n'est pas à remettre en question.



SE - UNSA 93
6 square du 8 mai 1945
93140 Bondy
01 48 02 19 31 / 93@se-unsa.org
www.se-uns93.org